

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une session spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 3 mars 2009, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière.

ÉTAIENT aussi présents : Messieurs les conseillers André Renaud, Jules Dagenais et Bernard Mailhot.

ÉTAIENT également présentes : Mesdames Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, et Julie Dagenais, directrice du service des Loisirs et de la Culture et directrice générale adjointe par intérim.

ÉTAIENT ABSESNTS : Monsieur le conseiller Luc St-Jacques et madame la conseillère Margaret C. Carey (Absences motivées).

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, constatant qu'il y a quorum déclare l'assemblée ouverte.

AVIS DE CONVOCATION

Le 27 février 2009

Monsieur le Maire,
Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Avis vous est donné par la présente, qu'une session spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, est convoquée par la soussignée, pour être tenue le mardi 3 mars 2009, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, et que les sujets suivants seront déposés, à savoir :

I. MINUTE DE SILENCE ET OUVERTURE DE LA SESSION

II. PÉRIODE DE QUESTIONS

III. RÉOLUTIONS

1. Pour adopter l'ordre du jour de la session spéciale du 3 mars 2009.

A.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : Pour accorder une dérogation mineure – Madame Joan Louise Hubbert – 1159, chemin du Fort.

2. Pour accepter la levée de la session spéciale.

La Secrétaire-trésorière
et Directrice générale,

Patricia Fillet

LA PÉRIODE DE QUESTIONS EST DÉDIÉE À LA MÉMOIRE DE MONSIEUR OAKLEY CAREY, ANCIEN MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PERKINS ET CONSEILLER DU DISTRICT NO 3 DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS, DÉCÉDÉ LE 24 FÉVRIER 2009.

LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

09-03-064 **POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR –
SESSION SPÉCIALE DU CONSEIL
MUNICIPAL – 3 MARS 2009**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande
si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

A.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : Pour accorder une dérogation mineure – Madame Joan Louise Hubbert – 1159, chemin du Fort.

09-03-065 **POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA
SESSION SPÉCIALE**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS, la présente session est levée.

Adoptée.

Patricia Fillet
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale

Jean Lafrenière
Maire

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 3 mars 2009, 20 h 15, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière.

ÉTAIENT aussi présents : Messieurs les conseillers André Renaud, Jules Dagenais et Bernard Mailhot.

ÉTAIENT également présentes : Mesdames Patricia Fillet, secrétaire-trésorière et directrice générale, et Julie Dagenais, directrice du service des Loisirs et de la Culture et directrice générale adjointe par intérim.

ÉTAIENT ABSESNTS : Monsieur le conseiller Luc St-Jacques et madame la conseillère Margaret C. Carey (Absences motivées).

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, constatant qu'il y a quorum déclare l'assemblée ouverte.

LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

09-03-066

**POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR –
SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL
MUNICIPAL – 17 FÉVRIER 2009**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié en ajoutant les items suivants :

- 2.2 Pour adresser des condoléances à la famille de monsieur Oakley Carey.
- 8.3 Pour nommer monsieur André Turcotte à titre directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme.
- 8.4 Pour retenir les services de monsieur Pierre Laurin à titre d'inspecteur en Environnement.
- 8.5 Pour procéder à un congédiement administratif – Monsieur Guy Marcoux – Journalier temporaire.
- 8.6 Pour retenir les services de monsieur Julien Croteau à titre directeur des ressources humaines, des communications et directeur général adjoint.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-03-067

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL
DE LA SESSION SPÉCIALE ET RÉGULIÈRE
DU 17 FÉVRIER 2009**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil accepte, tel que présenté, le procès-verbal de la session spéciale et régulière du 17 février 2009, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-03-068

**POUR AUTORISER SON HONNEUR LE MAIRE, LE
CONSEILLER DU DISTRICT NO 1 ET LA SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE À ASSISTER AUX
ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉ DU
QUÉBEC « UMQ » – LES 14, 15 ET 16 MAI 2009 À L'HÔTEL
HILTON LAC-LEAMY À GATINEAU – DÉCRÉTER UNE
DÉPENSE MAXIMALE AU MONTANT DE 3 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec nous convie aux Assises annuelles 2009 et ce, les 14, 15 et 16 mai 2009, à l'Hôtel Hilton Lac-Leamy à Gatineau;

CONSIDÉRANT l'article 6.1 de la convention concernant les conditions de travail – Avantages et bénéfices de la Directrice générale de la Municipalité de Val-des-Monts, lequel stipule :

« Dans l'intérêt de la Municipalité, le cadre supérieur convient de participer à toutes les activités de développement, de formation et de perfectionnement relatif à sa fonction et approuvés au préalable par le maire ».

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Autorise Son Honneur le Maire, le Conseiller du district no 1 et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à assister aux assises annuelles du l'UMQ et ce, les 14, 15 et 16 mai 2009 à l'Hôtel Hilton Lac-Leamy à Gatineau.
- ✓ Décrète une dépense maximale au montant de 3 000 \$ et autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à faire le nécessaire pour payer l'inscription et effectuer les paiements des frais ou le remboursement concernant les frais encourus.
- ✓ Cette résolution abroge et remplace la résolution portant le numéro 09-02-030, aux fins d'autoriser la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à assister aux 41^e congrès annuel de la COMAQ et ce, les 20, 21 et 22 mai 2009 à Trois-Rivières.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

02-130-00-310	1 000 \$	Frais de déplacements – Congrès
02-110-00-310	2 000 \$	Frais de déplacements – Congrès

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-03-069

**POUR RENOUELER LE MANDAT DE MESSIEURS
JOËL CHARETTE ET PIERRE CHARTIER À TITRE DE
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME –
TERME DE DEUX ANS – DU 2 MARS 2009 AU 1^{ER} MARS 2011**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 6 février 2007, la résolution portant le numéro 07-02-032, aux fins de renouveler le mandat de messieurs Joël Charette et Pierre Chartier, à titre de membres du Comité Consultatif d'urbanisme, pour un terme de deux ans, soit du 1^{er} mars 2007 au 1^{er} mars 2009;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de messieurs Joël Charette et Pierre Chartier vient à échéance durant la présente période et que ces derniers désirent renouveler leur mandat.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT**

PAR CES MOTIFS ce Conseil renouvelle le mandat de messieurs Joël Charette et Pierre Chartier à titre de membres du Comité Consultatif d'urbanisme, pour un terme de deux ans, soit du 2 mars 2009 au 1^{er} mars 2011.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-03-070

**POUR ADRESSER DES CONDOLÉANCES À LA
FAMILLE DE MONSIEUR OAKLEY CAREY**

PROPOSÉ ET APPUYÉ UNANIMEMENT

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Désire adresser ses plus sincères condoléances à la famille de monsieur Oakley Carey décédé le 24 février 2009.
- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à effectuer un don, en mémoire de monsieur Oakley Carey, à Diabète Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même les disponibilités du poste budgétaire 02-160-00-419.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Note : À 20 h 12, monsieur Daniel Dubois demande la relocalisation des boîtes postales sur le chemin du Vieux-Chemin.

09-03-071

POUR AUTORISER LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES À FAIRE L'IMPLANTATION DE BOÎTES POSTALES COMMUNAUTAIRES SUR LES CHEMINS DU VIEUX CHEMIN ET DU 6^e RANG ET DANS LE STATIONNEMENT MUNICIPAL DU CHEMIN DU MANOIR

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne des postes a demandé à la Municipalité de Val-des-Monts la permission d'installer des boîtes postales communautaires dans les districts numéros 1, 2 et 4;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne des postes a affirmé que, selon leurs critères d'évaluation en matière de sécurité, l'installation des boîtes postales communautaires dans le chemin du Vieux-Chemin ne pouvait être effectuée que près du rond point ou, en alternative, l'emplacement le plus près serait à l'édifice du Carrefour sis au 1, route du Carrefour;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service des Travaux publics recommande l'implantation des boîtes postales communautaires sur le chemin du Vieux-Chemin, à deux endroits sur le chemin du 6^e Rang et dans le stationnement municipal du chemin du Manoir, et ce, tel qu'indiqué sur les plans faisant partie des présentes.

**PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Autorise la Société canadienne des postes à procéder à l'implantation des boîtes postales communautaires à deux endroits sur le chemin du 6^e Rang et dans le stationnement municipal du chemin du Manoir, et ce, tel qu'indiqué sur les plans faisant partie des présentes.
- ✓ Demande à la Société canadienne des postes à procéder à la relocalisation des boîtes postales sur le chemin du Vieux-Chemin.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers André Renaud et Bernard Mailhot.

A voté CONTRE : Monsieur le conseiller Jules Dagenais.

POUR : 2
CONTRE : 1

Adoptée.

09-03-072

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 09-002– COMPTES PAYÉS ET À PAYER – AUTORISER LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE À EFFECTUER LES PAIEMENTS – COMPTES À PAYER AU MONTANT DE 368 193,51 \$ – COMPTES PAYÉS AU MONTANT DE 489 937,87 \$ – SALAIRE DÉPÔTS DIRECTS 167 436,08 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 6 mars 2007, la résolution portant le numéro 07-03-080 adoptant le règlement portant le numéro 625-07, aux fins d'abroger et remplacer le règlement portant le numéro 424-98, décrétant une délégation de pouvoirs, les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la part du Conseil à la Directrice générale, au Directeur général adjoint, au Secrétaire-trésorier, au Secrétaire-trésorier adjoint et aux fonctionnaires responsables d'un service;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 du règlement portant le numéro 625-07 stipule les paiements pré-autorisés que peuvent effectuer les délégataires;

09-03-072

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.3 du règlement portant le numéro 625-07 stipule qu'un rapport mensuel doit être déposé au Conseil municipal.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances par intérim et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, le rapport comptable du mois décembre 2008 et février 2009, portant le numéro 09-002, totalisant une somme de 1 025 567,46 \$ concernant les comptes payés du fonds d'administration et les comptes à payer de la Municipalité, lequel rapport fait partie des présentes et les salaires :

SALAIRES DÉPÔTS DIRECTS	
Paie no 6	40 834,01 \$
Paie no 7	52 173,92 \$
Paie no 8	45 961,97 \$
Paie no 9	28 466,18 \$
Total	167 436,08 \$

- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à effectuer les paiements au montant de 368 193,51 \$

Année	Comptes à payer	Comptes payés	Total
2008	50 847,28 \$	1 545,17 \$	52 392,45 \$
2009	317 346,23 \$	488 392,70 \$	805 738,93 \$
Total	368 193,51 \$	489 937,87 \$	858 131,38 \$

La Secrétaire-trésorière et Directrice générale a émis à cet effet, durant les mois de décembre 2008 et février 2009, des certificats de crédits suffisants pour un montant total de 1 025 567,46 \$.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-03-073

**POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET AUTORISER LA
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE À PAYER
À LA FIRME D'AVOCATS RPGL – HONORAIRES
PROFESSIONNELS ET DÉBOURSÉS AU MONTANT DE 11 829,72 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 4 décembre 2007, la résolution portant le numéro 07-12-401, aux fins de renouveler le mandat de la firme d'avocats RPGL, anciennement connue sous le nom de Legault, Roy (S.E.N.C.), sise au 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau (Québec) J8T 8B7, à titre de conseillers juridiques pour ladite Municipalité et ce, pour les années 2008, 2009 et 2010;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats RPGL, a fait parvenir à la Secrétaire-trésorière et Directrice générale des comptes intérimaires relativement aux dossiers suivants, à savoir :

DOSSIERS	HONORAIRES	DÉBOURSÉS	T.P.S.	T.V.Q.	TOTAL	TOTAL À CE JOUR
N/Réf.: 144778 Canada inc. (Injonction) V/Réf.: 8293-112	280,00 \$	2,40 \$	14,12 \$	22,24 \$	318,76 \$	17 746,15 \$
N/Réf.: DJL Inc. Re: Carrière V/Réf.: 8293-149	70,00 \$	1,65 \$	3,58 \$	5,64 \$	80,87 \$	3 362,10 \$
N/Réf.: Règlement no 572-05 Carrière des Ruisseaux inc. - Projet Lesage V/Réf.: 8293-158	62,50 \$	3,75 \$	3,32 \$	5,21 \$	74,78 \$	18 278,01 \$

09-03-073

N/Réf. : Négociation collective V/Réf. : 8293-178	56,00 \$	0,90 \$	2,85 \$	4,48 \$	64,23 \$	37 213,06 \$
N/Réf. : André Langlois, Anne Gilbert, Marie-Claude Langlois et Annie Langlois V/Réf. : 8293-195	336,00 \$	1,20 \$	16,86 \$	26,55 \$	380,61 \$	16 476,87 \$
N/Réf. : 206, chemin du Camp Ferlatte, Michel et October Holdings Inc. V/Réf. : 8293-206	56,00 \$	2,40 \$	2,92 \$	4,60 \$	65,92 \$	4 230,54 \$
N/Réf. : 299, chemin Saint-Pierre Gérald Lalonde V/Réf. : 8293-217	223,00 \$	24,00 \$	12,35 \$	19,45 \$	278,80 \$	6 152,90 \$
N/Réf. : 804-1-19-1 Jean-Yves Sincennes V/Réf. : 8293-218	5 320,00 \$	175,75 \$	274,79 \$	432,79 \$	6 203,33 \$	11 052,10 \$
N/Réf. : 23, rue Loyer Rachel Trudet et Bertrand Mercier V/Réf. : 8293-221	62,50 \$	0,30 \$	3,15 \$	4,94 \$	70,89 \$	4 228,90 \$
N/Réf. : 334, chemin de la Colonie Michel Gilles Fugère V/Réf. : 8293-222	312,50 \$	545,72 \$	40,57 \$	63,88 \$	962,67 \$	3 800,42 \$
N/Réf. : 321, chemin du Barrage Derek A. White V/Réf. : 8293-223	1 224,50 \$	26,70 \$	62,57 \$	98,53 \$	1 412,30 \$	10 476,21 \$
N/Réf. : 805-1-12-5 Gisèle Leblanc - CSST V/Réf. : 8293-242	700,00 \$	1,65 \$	35,08 \$	55,26 \$	791,99 \$	7 356,86 \$
N/Réf. : 1436 et 1440, route du Carrefour Diane Graham V/Réf. : 8293-244	308,00 \$	4,80 \$	15,64 \$	24,64 \$	353,08 \$	8 084,01 \$
N/Réf. : 805-1-12-5 Gisèle Leblanc V/Réf. : 8293-249	560,00 \$	10,59 \$	28,53 \$	44,93 \$	644,05 \$	954,08 \$
N/Réf. : Arbitrage d'un différend – Vacances et congés durant les absences pour maladie, congé mobile et sans solde V/Réf. : 8293-250	70,00 \$	0,90 \$	3,55 \$	5,58 \$	80,03 \$	523,35 \$
N/Réf. : Commission de la construction du Québec V/Réf. : 8293-265	42,00 \$	----	2,10 \$	3,31 \$	47,41 \$	47,41 \$
TOTAUX	9 683,00 \$	802,71 \$	521,98 \$	822,03 \$	11 829,72 \$	

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil décrète, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances par intérim et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, une dépense au montant de 11 829,72 \$ et autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à payer les honoraires professionnels et déboursés à la firme d'avocats RPGL.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Montant	Description
02-160-00-412	7 438,83 \$	Frais juridiques – Gestion du personnel
02-415-00-412	71,46 \$	Frais juridiques – Projet Lesage
02-610-00-412	3 016,01 \$	Frais juridiques – Urbanisme
02-320-00-412	304,64 \$	Frais juridiques – Travaux publics
02-190-00-412	476,80 \$	Frais juridiques – Administration
54-134-91-000	521,98 \$	TPS à recevoir – Ristourne

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-03-074

**POUR ACCORDER UNE DÉROGATION
MINEURE – MADAME JOAN LOUISE
HUBBERT – 1159, CHEMIN DU FORT**

CONSIDÉRANT QUE madame Joan Louise Hubbert a présenté, au service de l'Environnement et de l'Urbanisme de ladite Municipalité, une demande de dérogation mineure qui a pour objet de régulariser l'implantation d'une galerie qui a été construite à 12,5 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux au lieu de 15 mètres et ce, pour la propriété connue comme étant le 1159, chemin du Fort;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a fait connaître ses recommandations dans un rapport daté du 6 janvier 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'urbanisme a fait connaître ses recommandations dans un rapport daté du 14 janvier 2009;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a paru dans le journal «L'Envol», lors de l'édition du 4 février 2009, conformément au règlement portant le numéro 440-99.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD**

PAR CES MOTIFS ce Conseil accorde, sur la recommandation du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, une dérogation mineure, telle que formulée par madame Joan Louise Hubbert, aux fins de régulariser l'implantation d'une galerie qui a été construite à 12,5 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux au lieu de 15 mètres et ce, pour la propriété connue comme étant le 1159, chemin du Fort.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers André Renaud, Jules Dagenais et Bernard Mailhot.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, désire enregistrer son vote. Il vote POUR.

POUR : 4
CONTRE : 0

Adoptée à l'unanimité par les membres présents.

09-03-075

**POUR ACCEPTER LA DÉMISSION DE MONSIEUR
SYLVAIN LÉTOURNEAU – DIRECTEUR DU SERVICE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME – A
COMPTER DU 13 MARS 2009**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Létourneau, directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, a remis à la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, en date du 9 février 2009, une lettre l'informant de sa démission et ce, à compter du 13 mars 2009.

**PROPOSÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation du comité des Ressources humaines et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, la démission de monsieur Sylvain Létourneau, à titre de directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, et ce, à compter du 13 mars 2009.

09-03-075

- ✓ Autorise la Directrice du service des Finances par intérim à payer toutes les sommes dues, jusqu'au 13 mars 2009, à monsieur Sylvain Létourneau.
- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à faire le nécessaire pour combler ledit poste.
- ✓ Adresse ses plus sincères remerciements à monsieur Sylvain Létourneau pour l'excellent travail accompli au sein du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-03-076

POUR AUTORISER SON HONNEUR LE MAIRE OU LE MAIRE SUPPLÉANT ET LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE OU LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE PAR INTÉRIM À SIGNER LA CONVENTION CONCERNANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL – AVANTAGES ET BÉNÉFICES – POSTE À DURÉE DÉTERMINÉE À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS ET LE LIEUTENANT CHARLES ÉTHIER – PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2009

**PROPOSÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT
APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Accepte la convention à intervenir entre la Municipalité de Val-des-Monts et le lieutenant Charles Éthier concernant les conditions de travail – Avantages et bénéfices – Poste à durée déterminée et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.
- ✓ Autorise Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou la Directrice du service des Loisirs et de la Culture et Directrice générale adjointe par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, ladite convention faisant partie des présentes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.
- ✓ Autorise le bureau de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à faire le nécessaire pour la mise en application de toutes les clauses de ladite convention.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-03-077

**POUR NOMMER MONSIEUR ANDRÉ
TURCOTTE À TITRE DIRECTEUR DU SERVICE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 3 février 2009, la résolution portant le numéro 09-03-075, aux fins d'accepter la démission de monsieur Sylvain Létourneau, à titre de directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, et ce, à compter du 13 mars 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Ressources humaines, par sa recommandation portant le numéro CRH-09-02-16-002, recommande aux membres du conseil municipal d'accepter la démission de monsieur Sylvain Létourneau.

09-03-077

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Nomme, sur la recommandation du Comité des Ressources humaines, monsieur André Turcotte à titre de directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et ce, à compter du 16 mars 2009.
- ✓ Autorise Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou la Directrice du service des Loisirs et de la Culture et Directrice générale adjointe par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, la convention concernant les conditions de travail – Avantages et bénéfices du personnel cadre intermédiaire, laquelle fait partie des présentes,
- ✓ Autorise le bureau de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à faire le nécessaire pour la mise en application de toutes les clauses de ladite convention.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée,
demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

09-03-078

**POUR RETENIR LES SERVICES DE MONSIEUR
PIERRE LAURIN À TITRE D'INSPECTEUR EN
ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts, a adopté lors d'une session régulière de son Conseil municipale, tenue le 1^{er} avril 2008, la résolution portant le numéro 08-04-117, aux fins d'accepter la convention collective, à intervenir entre la Municipalité de Val-des-Monts et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité (CSN), pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts désire créer un poste d'inspecteur en Environnement, au service de l'Environnement et de l'Urbanisme, dont les tâches et fonctions portent principalement sur les normes relatives à la protection de l'environnement, à la surveillance du territoire pour s'assurer du respect de la réglementation, au suivi des plaintes, à l'inspection et à l'émission des permis et certificats relatifs à l'environnement.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Retient, sur la recommandation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, les services de monsieur Pierre Laurin, à titre d'inspecteur en Environnement, au service de l'Environnement et de l'Urbanisme, à la classe VI de la convention collective du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN), et ce, à compter du 23 mars 2009.
- ✓ Souligne que monsieur Pierre Laurin aura une période de probation de 6 mois conformément aux dispositions de ladite convention.

**Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée,
demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

09-03-079

**POUR PROCÉDER À UN CONGÉDIEMENT
ADMINISTRATIF – MONSIEUR GUY MARCOUX –
JOURNALIER TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 1^{er} avril 2008, la résolution portant le numéro 08-04-117, aux fins de renouveler la convention collective du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN) pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 19 février 2008, la résolution portant le numéro 08-02-068, aux fins de retenir les services de monsieur Guy Marcoux à compter du 5 mai 2008;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.04 de la convention collective, lequel stipule :

*« **Personne salariée à l'essai** » désigne toute personne nouvellement embauchée qui ne compte pas six (6) mois de service continu à la Municipalité. L'Employeur et le Syndicat peuvent toutefois s'entendre pour prolonger la période d'essai, laquelle ne pourra être d'une durée de plus de trois (3) mois.*

Cette personne à l'essai bénéficie de toute la convention collective, mais n'a pas droit à la procédure de griefs en cas de congédiement.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts ne désire pas renouveler la période d'essai de monsieur Guy Marcoux étant donné que ce dernier n'a pas su démontré, durant la période d'essai, qu'il avait les habiletés nécessaires pour occuper le poste de journalier temporaire.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAIIS
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Met fin, sur la recommandation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, à la période probatoire de monsieur Guy Marcoux, journalier temporaire, et procède à un congédiement administratif et ce, à compter des présentes.
- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à faire le nécessaire pour effectuer le remplacement.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-03-080

**POUR RETENIR LES SERVICES DE MONSIEUR
JULIEN CROTEAU À TITRE DIRECTEUR DES
RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS
ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts, a adopté lors d'une session régulière de son Conseil municipale, tenue le 2 décembre 2008, la résolution portant le numéro 08-12-410, aux fins d'autoriser la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à faire le nécessaire pour embaucher un Directeur des ressources humaines, des communications et Directeur général adjoint, le tout en conformité avec la convention des cadres intermédiaires concernant les conditions de travail, avantages et bénéfices du personnel cadre intermédiaire de la Municipalité de Val-des-Monts.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAIIS
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD**

09-03-080

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Retient, sur la recommandation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, les services de monsieur Julien Croteau à titre de directeur des ressources humaines, des communications et directeur général adjoint, à compter du 6 juillet 2009.
- ✓ Autorise Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou la Directrice du service des Loisirs et de la Culture et Directrice générale adjointe par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, ladite convention faisant partie des présentes.
- ✓ Autorise le bureau de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à faire le nécessaire pour la mise en application de toutes les clauses de ladite convention.
- ✓ Confirme que la période de probation débute le 6 juillet 2009 pour se terminer le 6 octobre 2009.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers André Renaud et Jules Dagenais.

A voté CONTRE : Monsieur le conseiller Bernard Mailhot.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, désire enregistrer son vote. Il vote POUR.

POUR : 3
CONTRE : 1

Adoptée.

09-03-081

**POUR ACCEPTER LA LEVÉE
DE LA SESSION**

PROPOSÉ ET APPUYÉ UNANIMEMENT

PAR CES MOTIFS, la présente session est levée.

Adoptée.

Patricia Fillet
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale

Jean Lafrenière
Maire